

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

La gestion de l'assainissement de notre commune est confiée depuis le 06 février 2002 à un

Syndicat Intercommunal : 14 rue du Heaulmes
95 640 MARINES
Tél. 01 30 39 65 31

Le suivi des études et travaux est assuré par un ingénieur : Melle DOCQUIER.

- L'adhésion à ce syndicat a permis de nous mettre en conformité avec la loi sur l'eau du 03 janvier 1992.
- Suite à notre plan de zonage, et après enquête publique, nous avons opté pour un assainissement individuel sur l'ensemble de la commune, l'assainissement collectif étant beaucoup plus coûteux et plus difficile à gérer.

Les prochaines étapes seront :

- le diagnostic de nos installations.
- L'étude du sol à la parcelle.
- La Déclaration d'Intérêt Générale du Préfet
- L'appel d'offre aux entreprises.
- La réhabilitation de nos installations.

Lorsque toutes les installations auront été remises aux normes, un contrôle de bon état de fonctionnement aura lieu tous les huit ans.

Le plan de zonage, les diagnostics, les études à la parcelle, le contrôle des installations et la mise à disposition de l'ingénieur conseil sont financés par une augmentation du prix de l'eau de 0.30€ par m³ d'eau consommée. (Augmentation effective depuis 2003)

La réhabilitation des installations sera financée par les propriétaires, avec des subventions allant de 60 à 80 % sur la base de 8 500€. (Ces sommes pouvant varier au fil du temps)